

## SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — Il Prières des Quaante-Heures. — III Le cardinal Gibbons et le Congrès. — IV Formons une élite. — V société d'une messe. — VI Union Saint-Jean. — VII Aux prières. — VIII La prétendue terreur de l'an mille. — IX Faisons le bien de notre vivant.

## AU PRONE

Le dimanche, 29 mai

## On annonce:

La cloture du mois de Marie (1);

L'ouverture du mois du Sacré-Cœur (2);

La fête du Sacré-Cœur de Jésus avec l'acte de consécration (3);

Le premier vendredi du mois :

La solennité du Sacré-Cœur avec la procession, l'acte de consécration et les litanies (4):

Dans le diocèse de Montréal, triduum eucharistique vendredi, samedi et limanche (Circul. no 72).

Pour les exercices privés: 10 7 ans et 7 quarantaines (7 ans avant 1899) pour l'exercice de chaque jour; 20 indulgence plénière, pourvu qu'on se confesse, communie et prie pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet;

Pour les exercices publics à l'église: 10 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seuement avant 1899) pour l'exercice public de chaque jour; 20 indulgence plélère, si l'on a assisté au moins à 10 exercices publics pendant le mois, pouru qu'on se confesse, communie, visite une église (ou une chapelle de commuauté pour les personnes de la maison seules) et y prie pour le pape, au jour e son choix pendant le mois, ou l'un des huit premier jours de juillet.

Pour les exercices prêchés tous les jours, ou au moins huit jours du mois; ans les églises ou chapelles de communautés: 10 pour chaque jour 7 ans et quarantaines; 20 indulgence plénière comme ci-dessus; 30 pour tous les lèles, indulgence plénière toties quoties (ou de la Portioncule) dans les églises (ou chapelles, mais seulement pour les personnes de la maison) où l'on a rêché ces exercices, en visitant cette église (ou chapelle) le dernier dimannée de juin (au lieu du 30 juin en 1907) et en y priant pour le pape (la con-

<sup>(1)</sup> Pour l'indulgence plénière du mois de Marie, voir le No 17.

<sup>(2)</sup> Les exercices du mois du Sacré-Coeur donnent droit aux indulgences